

Mais ce sont les faits. L'effectif de la main-d'œuvre était bien moins nombreux il y a cinq ans qu'aujourd'hui. Qu'a essayé de faire cet effectif? Nous avons d'un côté, les salaires, de l'autre les revenus. Le nombre relativement restreint de Canadiens actifs fait instruire les jeunes qui forment, toute proportion gardée, la jeune population la plus forte de tous les pays occidentaux, dans un système d'éducation qui coûte cher parce que nous avons voulu qu'il soit le meilleur. Il les fait instruire au niveau le plus dispendieux, le niveau postsecondaire. Nous devons reconnaître cette contribution et cette charge.

Deuxièmement, le faible effectif de main-d'œuvre, soutient un régime de sécurité sociale assez avancé et un régime de pensions aux personnes de plus de 65 ans. Je ne dirai pas que le régime est le meilleur au monde; d'autres l'ont dit. C'est peut-être vrai. Nous savons que c'est un bon et généreux régime de pensions. Il en est de même du programme de sécurité sociale. Le fardeau de tous ces programmes repose sur un effectif de main-d'œuvre assez restreint. Un jour, on corrigera la répartition du fardeau. J'ai voulu rappeler aux députés qu'au Canada les personnes à revenu moyen ont apporté une grande participation en supportant le lourd fardeau imposé à nos citoyens. J'espère qu'elles pourront continuer à porter le poids de certains de ces changements et de ces défis extraordinaires que le Canada doit relever.

Le gouvernement fait des efforts délibérés, en partie grâce à sa stratégie industrielle, pour multiplier les réalisations économiques au point que tous, y compris les professions libérales, les professeurs d'université, les gestionnaires ou autres spécialistes, seront récompensés par un avenir florissant. A l'heure actuelle, les citoyens à revenu moyen portent un lourd fardeau. Cependant, avec l'arrivée de nouvelles recrues sur le marché du travail, le poids de ce fardeau sera réparti entre un nombre toujours plus grand de personnes.

Je ne veux pas en dire bien davantage, monsieur l'Orateur. Je veux simplement rappeler aux députés que nous traversons une période exceptionnelle de développement social au Canada. Exceptionnelle surtout par le nombre de ceux qui sont aptes au travail. Bien entendu, le gouvernement accorde la toute première priorité aux occasions d'emploi. Le gouvernement reconnaît qu'il faut modifier la méthode traditionnelle de créer des occasions d'emploi, et par conséquent d'améliorer les conditions de vie. Il a lancé de nouveaux programmes qu'il évalue pour assurer au pays qu'ils ne sont pas des efforts opportunistes, mais plutôt les débuts d'efforts puissants pour surmonter cette situation unique. Ces observations terminées, puis-je dire au motionnaire qu'aucun élan n'est perdu dans cette poussée. Peut-être n'y perdrons-nous que des bagatelles. Le dynamisme est là, pour parler ainsi, et il s'accroîtra.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est un beau choix de mots, un vocabulaire magnifique.

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, avant de parler de la motion, j'aimerais toucher un mot des premières observations du ministre du Travail (M. O'Connell). Il nous dit que le Conseil économique du Canada prévoit que d'ici 15 ans 50 p. 100 plus de travailleurs entreront dans la population active. C'est l'évidence même, et nous en sommes conscients. N'était-ce donc pas de la folie pure de la part du gouvernement d'adopter une politique créatrice de chômage? N'a-t-il pas été insensé d'adopter cette politique comme premier moyen pour lutter contre l'inflation?

Des voix: Bravo!

[L'hon. M. O'Connell.]

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): J'aimerais m'arrêter surtout à l'extrait suivant de la motion, et je cite: «... le paiement de prestations puissent s'effectuer plus tôt, notamment en ce qui concerne les prestations d'assurance-chômage, de pension et de secours...» J'aimerais traiter de trois aspects principaux de la question, soit la Commission d'assurance-chômage, l'administration du programme dont la Commission est responsable, les pensions aux anciens combattants et les prestations versées en vertu du Régime de pensions du Canada. Permettez-moi de vous entretenir d'abord du programme de la Commission d'assurance-chômage.

Il y a eu de nombreuses répétitions au cours du présent débat, notamment parce que la plupart des députés ont exposé les problèmes dont j'avais l'intention de parler. Les députés, quel que soit leur parti, doivent consacrer beaucoup trop de temps à régler les problèmes de ceux qui tentent de toucher des prestations d'assurance-chômage.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): Certains députés ont dû obtenir une aide supplémentaire pour s'occuper des réclamations d'assurance-chômage. Je représente une circonscription rurale où vous ne vous attendriez pas à ce que de pareilles difficultés surgissent, toutefois il est rare que je ne reçoive pas des appels réclamant mon assistance. J'en reçois parfois 15 par jour et rarement moins de trois ou quatre. Je le répète, ces appels proviennent d'une circonscription rurale. Tout en critiquant le programme général de la Commission d'assurance-chômage, permettez-moi de rendre hommage aux fonctionnaires des bureaux régionaux pour les excellents services qu'ils rendent aux députés. Ma circonscription est desservie par Hamilton et les employés de ce bureau se sont efforcés de résoudre les problèmes de mes commettants.

M. Alexander: C'est juste.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): Chose terrible, des particuliers qui veulent obtenir justice de la Commission ne peuvent communiquer avec certains bureaux. Je me suis entretenu avec un homme qui avait tenté de téléphoner au bureau d'assurance-chômage de Hamilton pendant six heures. Il a pris note de ses appels. En dernier ressort, il s'est adressé à la téléphoniste et lui a demandé si le téléphone du bureau ne fonctionnait pas. Elle a répondu qu'il fonctionnait. La seule chose qui lui restait à faire était d'appeler son député.

Ces retards à remettre les chèques aux chômeurs ont de graves conséquences pour les municipalités. L'une d'entre elles est la hausse des frais municipaux d'assistance publique. Les agents de bien-être du comté de Norfolk m'ont affirmé que c'était un problème général. Ils m'ont dit qu'ils devaient verser des paiements d'assistance sociale à ceux qui ne pouvaient obtenir des chèques d'assurance-chômage. Lorsque ces chèques sont reçus en fin de compte, les bénéficiaires ont été payés deux fois pour ainsi dire—une fois par la Commission d'assurance-chômage et une autre fois par l'assistance sociale.

M. Alexander: Et c'est cela votre société juste.

• (1640)

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): D'après le ministre, il serait possible d'assigner des chèques aux services de bien-être municipaux de façon à éviter la répétition d'un même versement. D'après le ministre, ce régime est en